



ᑲᑎᑲᑦ ᑖᑦᑎᑦᑲᑦᑲᑦ ᑖᑎᑲᑦ  
Comité consultatif de l'environnement Kativik  
Kativik Environmental Advisory Committee

## PROCÈS-VERBAL DE LA 134<sup>e</sup> RÉUNION

(APPROUVÉ)

**DATES :** Les 5, 6 et 7 décembre 2012

**LIEU :** Administration régionale Kativik, Kuujuaq

### **SONT PRÉSENTS :**

#### **Nommés par l'Administration régionale Kativik (ARK) :**

Michael Barrett  
Adamie Kalingo  
Poste vacant

#### **Nommés par le gouvernement du Canada :**

Claude Abel  
Thessa Girard-Bourgoin, vice-présidente (6 décembre seulement par téléphone)

#### **Nommées par le gouvernement du Québec :**

Paule Halley  
Sylvie Létourneau, présidente  
Poste vacant

#### **Secrétaire exécutive :**

Stéphanie Benoit

#### **Analyste en environnement :**

Nancy Dea

### **EST ABSENT :**

Gilles H. Tremblay, nommé par le gouvernement du Canada

## **INVITÉS :**

Mishal Naseer, planificatrice régionale, Commission de la région marine du Nunavik chargée de l'examen des répercussions

Christopher Chin, directeur adjoint, territoire et environnement, Service des ressources renouvelables, de l'environnement, du territoire et des parcs, ARK

## 1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

La 134<sup>e</sup> réunion du Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) débute à 15 h le 5 décembre 2012, à Kuujuaq. La présidente invite les membres à suggérer des changements à l'ordre du jour qui est ensuite adopté à l'unanimité. La réunion se déroule selon l'ordre du jour qui apparaît ci-dessous.

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour
2. Révision des procès-verbaux des 132<sup>e</sup> et 133<sup>e</sup> réunions
3. Affaires découlant de la 133<sup>e</sup> réunion et correspondance
  - a) Lettre – Cession des terres publiques – MRN
  - b) Lettre – Invitation à rencontrer le ministre du MDDEFP
  - c) Lettre – Plan Nunavik
  - d) Lettre – Déclin du caribou au Nunavik
  - e) Lettre – MAMROT
  - f) Projet de nettoyage de la ligne Mid-Canada
  - g) Site d'entreposage de produits pétroliers près d'Ivujivik
  - h) Camps abandonnés
4. Budget, secrétariat et membres
  - a) Secrétariat
  - b) Budget
  - c) Régie interne
  - d) Rapport annuel 2011-2012
5. Secrétariat au développement nordique
6. Évaluations environnementales au Nunavik
  - a) *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*
  - b) Groupe de travail sur la participation publique – MDDEFP
  - c) Membres des comités nordiques prévus à la CBJNQ et autres
  - d) Commission de la région marine du Nunavik chargée de l'examen des répercussions
  - e) Présentation de l'ARK sur l'exploration et l'exploitation minières
  - f) Brochure sur l'évaluation environnementale
7. Activités minières
  - a) Projet de loi n° 197 – Loi sur la création d'emploi et de richesse par le développement durable de l'activité minière
  - b) Exploration minière dans les terres de la catégorie I et les terres adjacentes
  - c) Projet de mine de fer Hopes Advance
8. Aménagement du territoire
  - a) Plan de développement régional
  - b) Infrastructures de transport
9. Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 – Environnement Canada
10. Projet de loi C-45 – Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 29 mars 2012 et mettant en œuvre d'autres mesures

11. Étude d'impact régionale et intégrée d'ArcticNet
12. Parcs et aires protégées au Nunavik
13. Consultation sur les enjeux stratégiques de la Politique pour une saine alimentation au Québec
14. Site Internet
15. Divers
  - a) Chronique du CCEK dans *Makivik Magazine*
16. Dates et lieux des deux prochaines réunions

## **2. Révision des procès-verbaux des 132<sup>e</sup> et 133<sup>e</sup> réunions**

Les membres commentent les procès-verbaux des 132<sup>e</sup> et 133<sup>e</sup> réunions, dont l'adoption est reportée à une rencontre ultérieure.

## **3. Affaires découlant de la 133<sup>e</sup> réunion et correspondance**

### *a) Lettre – Cession des terres publiques – MRN*

Une lettre a été transmise à M. Patrick Déry (sous-ministre du MRN) en octobre 2012 concernant le programme du ministère des Ressources naturelles (MRN) visant à céder des terres publiques pour aider les municipalités nordiques à répondre aux besoins créés par la mise en œuvre de projets socio-économiques. Le CCEK désire savoir si ce dernier sera mis en œuvre dans le territoire du Nunavik et, le cas échéant, à quelles conditions compte tenu du régime des terres actuellement en place.

### *b) Lettre – Invitation à rencontrer le ministre du MDDEFP*

Le 4 décembre 2012, M. Yves-François Blanchet a été nommé ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, en remplacement de M. Daniel Breton à qui le CCEK avait transmis une invitation en octobre 2012. Cette fonction amènera M. Blanchet à relever de nombreux défis, dont certains reliés au milieu nordique québécois et aux communautés qui le composent. Les membres manifestent à nouveau leur intérêt de rencontrer le nouveau ministre afin de lui présenter l'organisation du CCEK, son mandat et ses préoccupations relatives à la protection de l'environnement et du milieu social du Nunavik. Ils voudraient notamment discuter du développement du territoire, des processus d'évaluation environnementale applicables au nord du 55<sup>e</sup> parallèle ainsi que de la création d'aires protégées. On demande à la secrétaire exécutive de préparer un projet de lettre à cet effet.

### *c) Lettre – Plan Nunavik*

On informe les membres qu'une lettre comportant des commentaires concernant le *Plan Nunavik* a été transmise, en novembre 2012, à M<sup>me</sup> Maggie Emudluk (présidente de l'ARK) et à M. Jobie Tukkiapik (président de la Société Makivik).

Un membre fait savoir que l'ARK et la Société Makivik mèneront des consultations publiques dans chacune des communautés, qui débiteront en février 2013, afin d'apporter des améliorations à la première édition du *Plan Nunavik*.

*d) Lettre – Déclin du caribou au Nunavik*

On confirme la transmission aux autorités concernées, en novembre 2012, d'une lettre faisant état des préoccupations du CCEK relativement au déclin du caribou au Nunavik.

Un membre signale un communiqué (novembre 2012) du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) déclarant l'ouverture de la chasse d'hiver au caribou toundrique. On remarque néanmoins que la chasse sportive est interdite sur la majeure partie du Nunavik pour l'hiver 2012-2013. Les membres se réjouissent de cette mesure. Il s'agit d'un sujet important pour le CCEK.

*e) Lettre – MAMROT*

Une lettre a été transmise en novembre 2012 à M. Sylvain Boucher (sous-ministre du MAMROT) concernant le projet de loi n°34 – Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires. Le CCEK a notamment signifié au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) la nécessité de consulter le CCEK en amont de l'adoption de lois, de règlements ou de politiques qui ont des impacts sur l'environnement et le milieu social du Nunavik. Afin de mieux favoriser le développement durable des communautés et de leur territoire, le CCEK a aussi signifié qu'une collaboration plus étroite serait souhaitable entre les organismes nordiques et le MAMROT.

*f) Projet de nettoyage de la ligne Mid-Canada*

L'analyste en environnement informe le CCEK que la direction régionale du MDDEFP aurait manifesté l'intérêt d'amorcer une troisième phase de restauration des sites de la ligne Mid-Canada au Nunavik et qu'elle communiquerait bientôt avec le ministère de la Défense nationale qui avait exploité ces sites de 1958 à 1965. Le CCEK continuera d'assurer un suivi de ce dossier.

*g) Site d'entreposage de produits pétroliers près d'Ivujivik*

L'analyste en environnement présente l'historique des démarches effectuées par la Fédération des coopératives du Nouveau-Québec et le Centre de contrôle environnemental du Québec (MDDEFP) en matière d'inspection, afin d'assurer la sécurité d'un ancien site d'entreposage de produits pétroliers près d'Ivujivik. Malgré les odeurs qui émaneraient du site, les inspections menées par le Centre de contrôle environnemental du Québec montrent un faible niveau de contamination. Le site pourrait être réutilisé à des fins industrielles.

#### *h) Camps abandonnés*

L'analyste en environnement informe les membres des délais afférents à la demande d'accès à l'information que le CCEK a dû présenter afin d'obtenir la liste des camps abandonnés auprès des ministères concernés, notamment le MRN. Le transfert de compétences de ministères, résultant des élections provinciales 2012, explique en partie la prolongation des démarches pour obtenir cette liste. Le sujet est reporté à la prochaine réunion.

### **4. Budget, secrétariat et membres**

#### *a) Secrétariat*

Un membre du sous-comité à l'emploi présente les démarches réalisées afin de remplacer, dans les délais requis, la secrétaire exécutive dont le départ est prévu pour mars 2013. Il est notamment question de l'entrevue réalisée avec un candidat au poste à pourvoir ainsi que de la recommandation du sous-comité à son égard. Le CCEK discute du curriculum vitæ de ce dernier et décide de procéder à son embauche.

#### *b) Budget*

On présente les états financiers provisoires de septembre et octobre 2012. De plus, les membres discutent de nouveaux projets potentiels pour la prochaine année.

#### *c) Régie interne*

Les membres s'interrogent sur le quorum à atteindre concernant des décisions relatives à des sujets de compétence mixte. Ils se réfèrent à deux documents faisant autorité sur le sujet, soit le Règlement sur certains organismes de protection de l'environnement et du milieu social du territoire de la Baie James et du Nord québécois (Q-2, r.34) ainsi que les Règles de régie interne du Comité consultatif de l'environnement Kativik (Q-2, r. 20.1). Il appert que le quorum est de cinq membres pour les sujets de compétence mixte, alors qu'il est de quatre membres pour les sujets de compétence provinciale ou fédérale.

De plus, les membres sont informés que M. Charlie Arngak, représentant la partie Inuite, a donné sa démission. Les membres remercient M. Arngak pour sa participation au sein du CCEK. L'ARK adoptera donc une résolution afin d'assurer son remplacement.

On souligne également qu'il y a actuellement deux postes de membres vacants au sein du CCEK. Par conséquent, il devient difficile d'obtenir le quorum pour faire cheminer les dossiers. Il est important que les parties voient au remplacement des postes vacants pour assurer le bon fonctionnement du CCEK.

*d) Rapport annuel 2011-2012*

La secrétaire exécutive fait part des dernières démarches reliées à la production du rapport annuel 2011-2012. Les membres commentent la version électronique du rapport et demandent que ce dernier soit publié et transmis à tous les destinataires prévus.

## **5. Secrétariat au développement nordique**

Les membres se penchent sur un communiqué du gouvernement du Québec annonçant la création du Secrétariat au développement nordique, en remplacement de la société du Plan Nord, dont la responsabilité incombera à M<sup>me</sup> Martine Ouellet, ministre des Ressources naturelles. Le mandat du Secrétariat au développement nordique serait de coordonner les actions de l'ensemble de l'appareil gouvernemental, afin de répondre aux besoins des communautés nordiques et d'assurer de façon cohérente le développement du Nord québécois. On demande à l'analyste en environnement de préparer un projet de lettre afin d'obtenir davantage d'information à ce sujet.

## **6. Évaluations environnementales au Nunavik**

*a) Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*

Les membres discutent de la présentation de M. François Boulanger (directeur régional, Agence canadienne d'évaluation environnementale) qui a eu lieu à la 133<sup>e</sup> réunion relativement à la nouvelle *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCÉE 2012). Ils s'attardent particulièrement aux mécanismes de substitution. Un membre préparera un projet d'avis comportant les préoccupations du CCEK par rapport à l'application du processus d'évaluation environnementale au Nunavik.

*b) Groupe de travail sur la participation publique – MDDEFP*

Les membres prennent connaissance du procès-verbal de la réunion du groupe de travail sur la participation publique qui a eu lieu en janvier 2012 et auquel des membres du CCEK ont pris part. Ils constatent que de nombreuses pistes d'action y ont été mentionnées afin de favoriser l'information et la participation publique dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social. Les membres discutent notamment du projet de registre public du MDDEFP qui permettrait de rendre publics sur Internet les documents relatifs aux projets de développement soumis à cette procédure. Il s'agit d'une initiative importante qui permettra d'améliorer grandement le processus.

Les membres sont informés qu'une deuxième réunion du groupe de travail a eu lieu en octobre 2012 et que le procès-verbal de cette réunion leur sera acheminé

aussitôt qu'il sera adopté. L'amélioration de la participation publique demeure une priorité pour le CCEK.

*c) Membres des comités nordiques prévus à la CBJNQ et autres*

L'analyste en environnement présente au CCEK un document comportant des renseignements sur les comités prévus aux chapitres 23 et 24 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) et ceux de l'Accord sur les revendications territoriales des Inuit du Nunavik (ARTIN). Leurs mandats sont présentés de même que la liste de leurs membres.

Les membres du CCEK remarquent notamment que certaines personnes siègent à des comités prévus au chapitre 23 et occupent des postes de gestion, ce qui pourrait nuire à la neutralité des processus et mécanismes en place. Les membres soulignent également qu'il faut s'assurer que les personnes qui siègent à ces comités disposent du temps nécessaire à la réalisation de leurs mandats.

*d) Commission de la région marine du Nunavik chargée de l'examen des répercussions*

Les membres accueillent M<sup>me</sup> Mishal Naseer qui présente le mandat de la Commission de la région marine du Nunavik chargée de l'examen des répercussions (CRMNER). Établie en vertu de l'ARTIN, la CRMNER évalue les projets de développement prévus sur le territoire de la région marine du Nunavik. À la suite de leur examen, la CRMNER détermine s'ils sont acceptables et, le cas échéant, à quelles conditions ou s'ils doivent être révisés ou abandonnés. De plus, la CRMNER finance, conjointement avec le Commission d'aménagement de la région marine du Nunavik, un projet de cartographie de l'usage et de l'occupation du territoire au Nunavik afin de déterminer les aires significatives et d'importance dans la région marine pour les Inuits. M<sup>me</sup> Naseer présente aussi la procédure d'évaluation de projets prévue à l'ARTIN qui est, par ailleurs, semblable à celle mise en place au Nunavut. Elle explique que l'application d'une partie du processus peut échoir à la CRMNER et l'autre à une commission fédérale d'évaluation environnementale de l'ARTIN. Un registre, comportant les formulaires requis au dépôt des projets, les documents destinés à l'évaluation ainsi que les recommandations de la CRMNER, devrait éventuellement être accessible sur le site Internet de la CRMNER : [www.nmriib.ca](http://www.nmriib.ca).

Les membres examinent plusieurs aspects de la procédure d'évaluation environnementale s'appliquant à la région marine du Nunavik. Il est notamment question de l'évaluation des répercussions de projets sur l'environnement, des exemptions de projets, des échéanciers et de l'octroi des certificats d'autorisation. Ils examinent les différences entre les processus d'évaluation environnementale prévus par l'ARTIN qui s'appliquent à la région marine du Nunavik et ceux prévus par le chapitre 23 de la CBJNQ qui s'appliquent au Québec. Les membres discutent également des secteurs d'activités concernés par l'application de la procédure (ARTIN), tels que les mines et le transport



maritime, ainsi que de leurs impacts environnementaux. Les membres s'interrogent aussi sur l'évaluation des impacts sociaux dans le cadre de cette nouvelle procédure. Les membres déplorent le peu de directives favorisant la participation publique. Il est proposé de poursuivre la discussion à la prochaine réunion.

*e) Présentation de l'ARK sur l'exploration et l'exploitation minières*

On accueille M. Christopher Chin qui fait une présentation intitulée de l'exploration à l'exploitation minière. La même présentation a déjà été faite au Conseil de l'ARK en novembre 2012. Il est notamment question de l'historique de l'exploration minière au Nunavik, du potentiel de production de la région, des claims, de l'exploration en cours, des projets d'exploitation, du rôle de l'ARK, des différents processus d'évaluation environnementale et d'autorisation, des opérations minières, de la restauration des sites ainsi que du calendrier sommaire d'un projet minier standard. Il mentionne aussi qu'il y a actuellement 37 projets d'exploration minière actifs sur le territoire et cinq projets d'exploitation qui sont ou seront prochainement en cours d'analyse.

*f) Brochure sur l'évaluation environnementale*

L'analyste en environnement présente une brochure d'information résumant les procédures provinciale et fédérale d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social prévues au chapitre 22 de la CBJNQ. Les membres discutent de la pertinence de réaliser un dépliant similaire consacré aux procédures du chapitre 23 de la CBJNQ et de mettre sur pied des formations destinées aux communautés inuites; l'objectif étant de renforcer la compréhension des Inuits de ces processus et aussi de renforcer leur participation. Les membres forment un sous-comité responsable de ce dossier. Au besoin, un consultant pourrait être embauché. Le sujet est reporté à une prochaine réunion.

## **7. Activités minières**

*a) Projet de loi no 197 – Loi sur la création d'emploi et de richesse par le développement durable de l'activité minière*

On informe les membres qu'un projet de loi sur la création d'emploi et de richesse par le développement durable de l'activité minière a été déposé à l'Assemblée nationale en novembre 2012 aux fins d'études. Le CCEK continuera à suivre les étapes de cheminement de ce dossier.

*b) Exploration minière dans les terres de la catégorie I et les terres adjacentes*

Le CCEK poursuit ses discussions concernant l'application de la procédure d'évaluation environnementale pour les projets d'exploration minière dans les terres de la catégorie I et les terres adjacentes. On demande à l'analyste en environnement de réviser les avis du CCEK produits par le passé concernant ce sujet. La discussion se poursuivra à la prochaine réunion.

*c) Projet de mine de fer Hopes Advance*

Les membres discutent du projet de mine de fer Hopes Advance d'Oceanic Iron Ore Corp., lequel comprend la construction, l'exploitation et le déclassement d'une mine de fer et de toutes ses infrastructures connexes (routes, aéroport, camps d'hébergement, sites de dépôts des résidus miniers, pipeline, centrale électrique et terminal maritime). Le projet a été transmis à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale qui a statué sur son assujettissement à la LCÉE (2012) sur la base d'un avis de projet déposé en août 2012. Dans le cadre du processus d'examen provincial, un avis de projet a aussi été déposé au MDDEFP en janvier 2012.

Les membres discutent des disparités que présentent les deux avis de projet. Ils se montrent préoccupés de ces différences pour un projet d'une aussi grande envergure. Ils considèrent essentiel que les organismes d'examen puissent appuyer leur analyse sur les mêmes renseignements et sur le même projet.

Par ailleurs, ce projet est assujéti aux exigences en matière d'évaluation environnementale du chapitre 23 de la CBJNQ. D'une part, l'administrateur provincial a soumis le projet à la procédure québécoise de ce chapitre puisqu'il s'agit d'un projet de mine qui relève de la compétence provinciale. D'autre part, bien que certaines composantes du projet soient de compétence fédérale, la nature essentiellement provinciale du projet minier ne nécessite pas l'application du processus fédéral du chapitre 23 de la CBJNQ conformément à la CBJNQ qui énonce qu'une seule procédure doit être appliquée à un projet de développement. Les membres s'interrogent donc sur les raisons motivant l'application des autres processus fédéraux. En effet, en plus de la LCÉE (2012), le projet semble avoir également été assujéti au processus d'évaluation environnementale prévu dans l'ARTIN, en raison de ses répercussions sur la région marine du Nunavik.

Les membres considèrent que l'application de ces trois procédures d'évaluation environnementale ne favorise pas une démarche efficace, cohérente et compréhensible. Il s'agit d'un chevauchement de procédures qui engendrera une confusion au sein des communautés inuites concernées par le projet et ne leur permettra pas d'intervenir adéquatement dans l'évaluation du projet. En plus des coûts importants pour les gouvernements et le promoteur, des délais supplémentaires pour l'obtention de toutes les autorisations nécessaires sont à prévoir dans un tel contexte.

Les membres du CCEK s'interrogent aussi sur le fait d'appliquer trois procédures d'évaluation environnementale pour le même projet et se demandent pourquoi les mécanismes de substitution prévus à la LCÉE (2012) n'ont pas été utilisés afin qu'un seul processus soit appliqué, notamment celui de la CBJNQ. De plus, comme ce projet fait planer des impacts sociaux importants, les membres croient que l'examen de ces impacts doit se faire dans le cadre de la procédure fédérale

du chapitre 23 de la CBJNQ plutôt que dans celui du processus de la LCÉE (2012). Les membres pensent que le processus prévu à la CBJNQ pourra mieux encadrer ces impacts sociaux et proposer des mesures d'atténuation ou de compensation adéquates.

L'analyste en environnement préparera un projet de lettre à ce sujet.

## **8. Aménagement du territoire**

### *a) Plan de développement régional*

À la 133<sup>e</sup> réunion, les membres avaient souhaité avoir une présentation sur le projet de plan de développement régional. Le CCEK a donc invité M. Christopher Chin à exposer les différents aspects du *Plan directeur d'aménagement des terres de la région Kativik* (1998). Il s'attarde particulièrement sur les différents zonages et les activités de subsistance des habitants de la région. Selon M. Chin, la prochaine étape consiste à mettre en œuvre le Plan directeur. Pour ce faire, des travaux de description des activités de développement appropriées pour les zones diverses devraient être menés dans le but d'élaborer un règlement de mise en œuvre du Plan directeur qui considère les usages de certaines parties du territoire et de l'environnement.

M. Chin présente également les plans de développement des municipalités nordiques de Kuujuaq et de Kangirsuk, adoptés en 2006, dont les plans d'expansion ont été approuvés en 2012. Il expose les zones d'expansion explorées ces municipalités en lien notamment avec les besoins croissants en logement et l'augmentation anticipée du nombre de maisons à construire. Des démarches de financement seront bientôt amorcées dans le but d'ajuster les services municipaux offerts.

Les membres discutent de la mise en œuvre du *Plan directeur d'aménagement des terres de la région Kativik*. Les membres demandent que des démarches soient amorcées afin d'établir un état de la situation comportant des exemples de règlements de mise en œuvre de plans directeurs, provenant des municipalités régionales de comtés du Québec méridional, qui pourraient être applicables au Nunavik.

### *b) Infrastructures de transport*

L'analyste en environnement présente un projet de lettre adressée à M<sup>me</sup> Dominique Savoie (sous-ministre du MTQ). Il y est notamment question de la lettre du ministère des Transports du Québec (MTQ), datée du 10 octobre 2007, dans laquelle un responsable du MTQ a donné suite au document du CCEK intitulé *Avis sur le développement actuel et futur des infrastructures de transport au Nunavik*. Cette lettre précisait que les parties intéressées devaient discuter et clarifier les responsabilités qui incombaient à

chacune et soulignait l'importance de créer un réseau de transport stratégique au Nunavik.

Les membres mentionnent que le MTQ est chargé de l'élaboration d'un plan de transport pour la région du Nord-du-Québec, et ce, tel qu'il est indiqué sur son site Web. Des réunions ont eu lieu dans diverses communautés en 2004-2005 pour recueillir des commentaires et afin qu'elles puissent participer au processus de développement d'un plan. Les membres sont informés que les discussions se poursuivent avec divers représentants régionaux et provinciaux, notamment les Cris et les Inuits, mais qu'aucun plan de transport n'a encore été finalisé.

Les membres souhaitent demeurer informés du déroulement des travaux relatifs au plan de transport stratégique de la région. Il s'agit d'un dossier important pour les Inuits, notamment dans le contexte où le nombre de projets de développement devrait s'accroître au cours des prochaines années et où l'accès au territoire devrait être facilité.

On demande à l'analyste d'apporter des modifications au projet de lettre.

## **9. Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 – Environnement Canada**

Les membres prennent connaissance du document intitulé *Ébauche des buts et objectifs du Canada pour la biodiversité d'ici 2020* produit par Environnement Canada. Ils remarquent que le ministère a omis de consulter le CCEK sur ce sujet très important. En raison du statut privilégié du CCEK, les membres auraient souhaité être invités à participer à la consultation afférente, comme l'ont été d'autres organismes du milieu nordique québécois.

En général, les membres accueillent favorablement les buts et les objectifs proposés. Ils considèrent toutefois que quelques-uns d'entre eux sont très généraux et sont d'avis qu'ils devraient être mieux définis. Afin de protéger et de conserver les vastes régions arctiques et subarctiques où se trouve la majorité des eaux et des terres du pays, des efforts additionnels devraient être déployés. Pour le CCEK, il est important d'accroître rapidement les connaissances sur la biodiversité nordique, et ce, avant que les changements climatiques ne modifient le milieu. Pour ce faire, le CCEK préconise une meilleure intégration du savoir traditionnel et communautaire ainsi que l'amélioration des connaissances scientifiques relatives à la biodiversité. Il insiste, de plus, sur la nécessité d'obtenir plus de connaissances sur certaines espèces préoccupantes, telles que le caribou et le béluga, et leurs habitats et de mieux les protéger des projets de développement pouvant leur être nuisibles. L'acquisition de connaissances et l'identification des zones nécessitant plus de protection devraient ainsi être accélérées, et ce, en incluant la participation Inuite.

Malgré le fait que les consultations préliminaires soient terminées, les membres proposent la formation d'un sous-comité responsable de l'élaboration d'un projet de lettre. Ils souhaiteraient demeurer informés des étapes subséquentes à l'adoption de la proposition pour la biodiversité d'ici 2020.

#### **10. Projet de loi C-45 – Loi n° 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 29 mars 2012 et mettant en œuvre d'autres mesures**

Les membres discutent des conséquences sur l'environnement et le milieu social nordique du projet de loi C-45, pour lequel le CCEK n'a pas été consulté. Il est notamment question des modifications apportées à la Loi sur la protection des eaux navigables et à la LCÉE (2012).

#### **11. Étude d'impact régionale et intégrée d'ArcticNet**

Le CCEK se penche sur une étude synthèse produite par ArcticNet intitulée *De la science aux politiques publiques au Nunavik et au Nunatsiavut : synthèse et recommandations* (novembre 2012). Il s'agit en fait d'une étude d'impact régionale et intégrée contribuant au développement et à la diffusion des connaissances nécessaires à l'élaboration de stratégies d'adaptation et de politiques nationales afin d'aider les habitants de ces régions à s'adapter aux impacts des changements climatiques ainsi qu'à la modernisation de leur territoire. Parmi les préoccupations soulevées dans l'étude, les domaines de la santé humaine, de la sécurité, des transports, des infrastructures ainsi que de l'exploitation des ressources retiennent particulièrement l'attention du CCEK. L'étude produite par ArcticNet confirme notamment que les effets du réchauffement climatique sur l'omble chevalier, la végétation, la production de petits fruits, le maintien des ressources en eau potable, l'insécurité alimentaire vécue par un grand nombre de familles inuites, la décroissance de la population des troupeaux de caribous ainsi que le dégel du pergélisol exercent une pression importante sur les capacités d'adaptation des Nunavimmiuts. Un membre résume les principales recommandations de l'étude.

#### **12. Parcs et aires protégées au Nunavik**

Un membre informe le CCEK de la poursuite du processus d'identification d'aires protégées mené par l'ARK. Jusqu'à maintenant, des consultations ont été réalisées dans toutes les communautés du Nunavik ainsi que dans le village de Kawawachikamach. Les communautés et le MDDEFP proposeront respectivement des secteurs à protéger.

On discute de la création prochaine du parc national Tursujuq pour lequel le CCEK avait assisté en 2008, à titre d'observateur, aux audiences publiques et transmis un avis aux autorités concernées.

### **13. Consultation sur les enjeux stratégiques de la Politique pour une saine alimentation au Québec**

Les membres se penchent sur une invitation de M. Horacio Arruda (directeur national de santé publique et sous-ministre adjoint, ministère de la Santé et des Services sociaux) à participer à la consultation concernant les enjeux stratégiques de la Politique pour une saine alimentation au Québec (PSAQ). En fait, ce dernier souhaiterait connaître l'opinion du CCEK sur la pertinence des différentes composantes stratégiques de la PSAQ, incluant l'orientation complémentaire pour les Premières Nations et les Inuits qui accordent une attention particulière aux réalités et aux préoccupations de ces populations concernant notamment les aliments traditionnels et leur accès physique et économique. Puisque l'orientation soulève des enjeux de nature environnementale, dont la toxicité de certains aliments issus des activités de chasse, de pêche et de piégeage, les membres demandent à la secrétaire exécutive d'obtenir davantage d'information au sujet de la PSAQ.

### **14. Site Internet**

La secrétaire exécutive transmet aux membres de l'information sur les prochaines étapes de travail prévues par le sous-comité chargé du projet de transformation du site Internet et la conférence téléphonique d'octobre 2012, où il a notamment été question du choix de l'entreprise qui sera responsable de la transformation du site.

Les membres discutent de la pertinence des médias sociaux dans les sites Internet de divers organismes environnementaux. Puisque la population du Nunavik semble être un grand utilisateur de forums sociaux, ils demandent à la secrétaire exécutive de présenter, pour une prochaine réunion, un inventaire des sites de discussions existants en la matière ainsi qu'un portrait détaillé des actions nécessaires à la gestion et l'entretien de tels sites.

### **15. Divers**

#### *a) Chronique du CCEK dans Makivik Magazine*

L'analyste en environnement informe les membres des dernières démarches relatives à la publication d'une chronique sur le sujet de l'environnement par le CCEK dans les éditions de l'automne 2012 et de l'hiver 2013 de *Makivik Magazine*. Les membres s'entendent sur le sujet qui fera l'objet de l'édition du

printemps 2013 et demandent à l'analyste de faire les recherches nécessaires à la réalisation de l'article.

#### **16. Dates et lieux des deux prochaines réunions**

La prochaine réunion du CCEK aura lieu les 5 et 6 mars 2013 à Québec.

La réunion suivante aura lieu dans le parc national Tursujuq du 17 au 21 juin 2013.



Benjamin Patenaude  
Secrétaire exécutif  
18 juin 2013